

Le 2 novembre 2011

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la 86^{ième} séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du Conseil de la MRC de D'Autray, située au 550, rue Montcalm à Berthierville, le mercredi **2 novembre 2011** sous la présidence de monsieur André Hénault.

Sont présents formant quorum :

- Madame Danielle H. Allard, préfète de la MRC de Montcalm
- Madame Jacinthe Brissette, représentante de la MRC de D'Autray
- Monsieur André Auger, représentant de la MRC de Montcalm
- Monsieur François Desrochers, représentant de la MRC de Joliette
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet de la MRC de D'Autray
- Monsieur Normand Grenier, représentant de la MRC de L'Assomption
- Monsieur André Hénault, président, préfet de la MRC de Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président, MRC Les Moulins
- Monsieur Gaétan Morin, préfet de la MRC de Matawinie
- Monsieur Normand Pagé, substitut du préfet de la MRC Les Moulins
- Monsieur Jacques Caron, représentant du transport adapté

Sont également présentes :

- Madame Tanya Grenier, directrice générale, CRTL
- Madame Lise Céré, cadre conseil, CRTL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 28 septembre 2011
3. Suivi du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 28 septembre 2011
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
 - 5.1 Déboursées
 - 5.2 Conciliation bancaire
 - 5.3 Liste des comptes à payer
6. Sujets spécifiques
 - 6.1 Circuits régionaux
 - 6.1.1 # 55 Joliette/Montréal
 - 6.1.2 # 125 St-Donat-Chertsey/Montréal
 - 6.2 État des revenus et des dépenses au 30 septembre 2011
 - 6.3 STM – Entente relative au partage des coûts d'exploitation du système intégré de ventes de titres et de perception des recettes de transport en commun
 - 6.4 STM – Convention relative aux demandes de modifications au système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun
 - 6.5 Boîtes de perception
 - 6.6 Évaluation de madame Karine Fournel suite à sa période de probation
 - 6.7 Calendrier des séances pour l'année 2012
 - 6.8 Rapport statistiques au 30 septembre 2011
7. Transport adapté
 - 7.1 Abrogation de la résolution numéro CA-654-06/2011
Entente entre le CRTL et les MRC de D'Autray, de Joliette, de L'Assomption, de Matawinie, de Montcalm et Les Moulins portant sur l'implantation d'un projet d'interconnexion entre les organismes de transport adapté sur le territoire de Lanaudière
 - 7.2 Interconnexion – Période des Fêtes 2011-2012
 - 7.3 Interconnexion – Jours fériés

Le 2 novembre 2011

8. Règlements
9. Avis de motion
10. Rapport du Président
11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
12. Requêtes/Plaintes/Commentaires des usagers
13. Sujets divers
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-685-
11/2011

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur André Auger, appuyé par monsieur Jacques Caron et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration du 2 novembre 2011 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé en ajoutant les sujets suivants :

- 6.9 Renouvellement de l'assurance des biens et de la responsabilité civile
- 6.10 Acquisition d'un ParaPost
- 6.11 Acquisition de boîtes de perception – MRC Les Moulins
- 6.12 Acquisition de valideurs – MRC Les Moulins
- 7.4 Projet d'interconnexion entre les MRC
- 7.5 Plan de développement
- 9.1 Avis de motion – Projet de règlement no 24-05 – Circuit 125 St-Donat/Chersey/Montréal

Annexe 1.0 – Projet d'ordre du jour

CA-686-
11/2011

2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 28 septembre 2011

Il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration, tenue le 28 septembre 2011, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.0 Procès-verbal du 28 septembre 2011

3. Suivi du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil d'administration du 28 septembre 2011

À l'ordre du jour de la présente séance.

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période entre le 22 septembre 2011 et le 26 octobre 2011, portant la référence CRTL-CA2011-11, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 - Liste de correspondance CA2011-11

Le 2 novembre 2011

5. Bordereau des comptes

CA-687-
11/2011

5.1 **CONSIDÉRANT** que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} septembre 2011 au 30 septembre 2011 totalisant la somme de 1 802 892,24 \$.

Annexe 5.1 – Déboursés septembre 2011

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire du mois de septembre 2011.

Annexe 5.2 - Conciliation bancaire septembre 2011

CA-688-
11/2011

5.3 Liste des comptes à payer

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Morin, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu à l'unanimité :

QUE soit et est acceptée, tel que présentée, la liste des comptes à payer en date du 2 novembre 2011 totalisant la somme de 3 614,74 \$ et que la directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à émettre les paiements correspondants.

Annexe 5.3 - Liste des comptes à payer

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

CA-689-
11/2011

6.1.1 Circuit # 55 Joliette/Montréal

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'achalandage constatée sur le circuit numéro 55 depuis le début de l'année et plus particulièrement depuis septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service actuellement en vigueur ne permet pas de pallier à cette augmentation d'achalandage;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 30 septembre, le CRTL est dans l'obligation d'ajouter un autobus supplémentaire le vendredi en soirée pour doubler le départ numéro 12;

CONSIDÉRANT le succès de cet ajout de service et la satisfaction des usagers à l'égard de telle offre de service;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter ce départ à l'horaire régulier du circuit numéro 55;

Le 2 novembre 2011

CONSIDÉRANT QUE le transporteur accepte d'effectuer ce départ supplémentaire au taux horaire prévu au contrat dans la mesure où le véhicule de réserve pour cette période soit un véhicule de type C2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur André Auger et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise la modification proposée à l'horaire du circuit numéro 55 soit d'ajouter un départ le vendredi à 16 h 40 à partir de Radisson.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution au Groupe Orléans et aux MRC de L'Assomption et de Joliette.

Annexe 6.1.1 Projet d'un nouvel horaire circuit # 55

6.1.2 Circuit # 125 St-Donat/Chertsey/Montréal

État de situation

6.2 État des revenus et des dépenses au 30 septembre 2011

Dépôt

Annexe 6.2 État des revenus et de dépenses au 30 septembre 2011

6.3 STM - Entente relative au partage des coûts d'exploitation du système intégré de ventes de titres et de perception des recettes de transport en commun

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-20-01/2003 adoptée par le conseil d'administration du CRTL lors de la séance tenue le 23 janvier 2003 relativement au protocole d'entente sur un système de vente de titres et de perception des recettes ;

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au partage des coûts d'exploitation du système intégré de ventes de titres et de perception des recettes de transport en commun a été réalisée conformément au Protocole d'entente de 2002 ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit les modalités de remboursement de chacune des autorités organisatrices de transport à la STM en ce qui concerne les coûts marginaux d'exploitation et d'utilisation du système central de vente et perception ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été approuvée par le comité directeur Opus le 1^{er} février 2011 ;

CA-690-
11/2011

Le 2 novembre 2011

CONSIDÉRANT QUE le CRTL agit pour et au nom des MRC concernées par cette entente ;

CONSIDÉRANT QUE l'*Entente relative au partage des coûts d'exploitation du système intégré de ventes de titres et de perception des recettes de transport en commun* doit être signée par le Président et la Directrice générale / Secrétaire-trésorière du CRTL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Président, monsieur André Hénault, et la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom du Conseil régional de transport de Lanaudière l'*Entente relative au partage des coûts d'exploitation du système intégré de ventes de titres et de perception des recettes de transport en commun*.

CA-691-
11/2011

6.4 STM - Convention relative aux demandes de modifications au système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun

CONSIDÉRANT plusieurs demandes de modifications au système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été réalisée de façon complémentaire à la Convention relative à l'échange, au partage et à la gestion des données nécessaires pour la mise en œuvre du système intégré de vente et de perception des recettes de transport en commun convenu entre les AOT et la STM en juin dernier et prévoit les droits et obligations des parties pour tout besoin de modification au système central ou au système BPA ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été approuvée par le comité directeur Opus le 1^{er} février 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL agit pour et au nom des MRC concernées par cette entente ;

CONSIDÉRANT QUE la *Convention relative aux demandes de modifications au système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun* doit être signée par le Président et la Directrice générale / Secrétaire-trésorière du CRTL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Le 2 novembre 2011

QUE le Président, monsieur André Hénault, et la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom du Conseil régional de transport de Lanaudière la *Convention relative aux demandes de modifications au système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun.*

CA-692-
11/2011

6.5 Boîtes de perception

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière a procédé à l'acquisition d'un système intégré pour la gestion en transport intelligent pour autobus auprès de la Firme ITSMAX SOLUTIONS INC. ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'acquisition de dix (10) boîtes de perception au coût total de 352 919.50 \$ excluant les taxes fut signé le 22 novembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prévoit un calendrier de paiement déterminé selon l'avancement des travaux et la fiabilité du système ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour le CRTL doit une somme d'un peu plus de 175 000 \$ au fournisseur ;

CONSIDÉRANT la livraison et l'installation de plusieurs équipements et les divers travaux supplémentaires effectués par le fournisseur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Gaétan Morin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soit et est par la présente autorisée à émettre un paiement de 102 308.26 \$ correspondant au paiement de la livraison de 2 unités, l'installation de 7 unités et le paiement final de 7 unités ce montant incluant les taxes.

QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière requiert du fournisseur qu'il poursuive l'implantation complète du système de perception à bord de ses véhicules tel que prévu au contrat.

QUE la directrice générale / secrétaire trésorière réalise un compte rendu de l'avancement des travaux à chacune des réunions du conseil d'administration du CRTL.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Firme ITSMAX SOLUTIONS INC.

CA-693-
11/2011

6.6 Évaluation de madame Karine Fournel suite à sa période de probation

CONSIDÉRANT la résolution numéro CE-106-05/2011 autorisant l'embauche de madame Karine Fournel à titre de technicienne en

Le 2 novembre 2011

administration – volet financier ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six mois pour madame Fournel vient à échéance le 24 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le rendement de cette employée s'est avéré satisfaisant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Morin, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL accorde la permanence a madame Karine Fournel.

6.7 Calendrier des séances pour l'année 2012

Il a été convenu de transmettre aux membres une copie du calendrier proposé pour les séances 2012 afin de pouvoir statuer, lors de la prochaine séance, sur les dates à inscrire au calendrier des séances pour l'année 2012.

6.8 Rapport statistiques au 30 septembre 2011

Dépôt

Annexe 6.8 Statistiques au 30 septembre 2011

6.9 Renouvellement de l'assurance des biens et de la responsabilité civile

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler pour un terme d'un an la police d'assurance couvrant les biens et la responsabilité civile des entreprises,

CONSIDÉRANT QUE la firme Antonio Barrette & Fils accepte de renouveler la police d'assurance des biens et de la responsabilité civile des entreprises aux mêmes termes et condition que l'an dernier en majorant de 5 % la valeur des biens ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce renouvellement est de 907,97 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Morin, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'assurance des biens et de la responsabilité civile des entreprises soit renouvelée pour un terme d'un an aux mêmes termes et conditions que l'an dernier, soit pour un montant de 907.97 \$, taxes incluses, pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 2011 et le 1^{er} décembre 2012.

CA-694-
11/2011

Le 2 novembre 2011

CA-695-
11/2011

6.10 Acquisition d'un ParaPost

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) souhaite une plus grande visibilité auprès des usagers et d'une clientèle future;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL participera éventuellement à diverses activités promotionnelles ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le CRTL de se doter d'un ParaPost ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur André Auger et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition d'un ParaPost.

CA-696-
11/2011

6.11 Acquisition de boîtes de perception – MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière a procédé à l'acquisition d'un système intégré pour la gestion en transport intelligent pour autobus auprès de la Firme ITSMAX SOLUTIONS INC. ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire acquérir de l'équipement pour trois (3) véhicules supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de trois (3) boîtes de perception électroniques intelligentes est admissible à une subvention dans le cadre des programmes d'aide gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir trois (3) boîtes de perception électroniques intelligentes pour la MRC Les Moulins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de trois (3) boîtes de perception électroniques intelligentes compatibles SIGTIA, pour la MRC Les Moulins, auprès de ITSmax, conditionnellement à la réception d'une résolution de la MRC Les Moulins.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à ITSmax

CA-697-
11/2011

6.12 Acquisition de valideurs – MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire acquérir trois (3) valideurs, pour un montant total de 26 146.81 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'équipement de vente et

Le 2 novembre 2011

perception est admissible à la subvention dans le cadre des programmes d'aide gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir ces équipements pour la MRC Les Moulins afin de bénéficier des subventions gouvernementales qui s'y rattachent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de trois (3) valideurs, pour un montant total de 26 146.81 \$, taxes incluses, pour la MRC Les Moulins, auprès de Affiliated Computer Service Solution (ACS), conditionnellement à la réception d'une résolution de la MRC Les Moulins.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'association québécoise du transport intermunicipal et municipal (aqtim).

CA-698-
11/2011

7. Transport adapté

7.1 Abrogation de la résolution numéro CA-654-06/2011

Entente entre le CRTL et les MRC de D'Autray, de Joliette, de L'Assomption, de Matawinie, de Montcalm et Les Moulins portant sur l'implantation d'un projet d'interconnexion entre les organismes de transport adapté sur le territoire de Lanaudière

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro CA-654-06/2011 adoptée par le conseil du CRTL le 22 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL et les représentants des MRC et des usagers souhaitent établir, depuis plusieurs années, le projet d'interconnexion des services de transport adapté, c'est-à-dire de permettre aux usagers des MRC d'effectuer des déplacements sur l'ensemble du territoire du CRTL ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL en partenariat avec la Conférence régionale des élus de Lanaudière et le ministère des Transports du Québec ont permis la mise en place d'un projet d'interconnexion entre les services de transport adapté de la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec et la Conférence régionale des élus de Lanaudière investissent chacun 100 000 \$ dans ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de Lanaudière délègue au CRTL la coordination du projet, ce dernier agissant à titre de mandataire;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il est nécessaire que les sept organismes concernés par le projet d'interconnexion, dont le

Le 2 novembre 2011

CRTL, entérinent un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente doit également être signé entre le MTQ et la CRÉ Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été soumis au représentant du MTQ de la DTLL pour validation ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit obtenir l'approbation du MTQ avant la mise en opération du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Caron, appuyé par monsieur André Auger et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Président, monsieur André Hénault, et la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom du Conseil régional de transport de Lanaudière une entente entre le CRTL et les MRC de D'Autray, de Joliette, de L'Assomption, de Matawinie, de Montcalm et Les Moulins portant sur l'implantation d'un projet d'interconnexion entre les organismes de transport adapté sur le territoire de Lanaudière.

QUE le CRTL transmette une copie de la résolution et de l'entente, dûment signées, aux MRC de D'Autray, de Joliette, de L'Assomption, de Matawinie, de Montcalm et Les Moulins.

QUE le CRTL transmette une copie de la résolution et de l'entente, dûment signées, à la Conférence régional des élus de Lanaudière ainsi qu'au ministère des Transports du Québec.

CA-699-
11/2011

7.2 Interconnexion – Période des Fêtes 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL) demande la participation des 6 MRC afin d'offrir l'interconnexion sur une période d'un mois, s'échelonnant du 15 décembre 2011 au 15 janvier 2012 inclusivement ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution portant le numéro CA-476-10/2009 du Conseil régional de transport de Lanaudière adoptée lors de la séance du 21 octobre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de D'Autray, de Joliette, de L'Assomption et de Les Moulins ont accepté par résolution d'offrir l'interconnexion durant le temps des Fêtes comme projet permanent;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Matawinie et de Montcalm ont accepté par résolution d'offrir à titre de projet l'interconnexion pour l'année 2009-2010 et qu'une décision doit être prise par les années subséquentes ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par monsieur Jacques Caron, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu

Le 2 novembre 2011

unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL demande aux MRC de Matawinie et de Montcalm de consulter leurs membres et d'informer par résolution le CRTL de la décision d'offrir ou non l'interconnexion 2011-2012 sur une période d'un mois, s'échelonnant du 15 décembre 2011 au 15 janvier 2012 inclusivement.

QUE le CRTL transmette une copie de la résolution aux MRC de Matawinie et de Montcalm.

7.3 Interconnexion - Jours fériés

Il est convenu que chacune des MRC déposera lors de la prochaine séance un état de situation relatif à l'interconnexion pour les jours fériés.

7.4 Projet d'interconnexion entre les MRC

État de situation

7.5 Plan de développement

État de situation

8. Règlement

Aucun

CA-700-
11/2011

9. Avis de motion

9.1 Circuit #125 Saint-Donat/Chertsey/Montréal

Avis de motion est donné par madame Danielle H. Allard.

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement concernant la modification du trajet et de l'horaire du circuit numéro 125 Saint-Donat/Chertsey/Montréal «*Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 24 tel que déjà modifié par les règlements numéros 24-01, 24-02, 24-03 et 24-04, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie, de Montcalm et Les Moulins – Circuit numéro 125 Saint-Donat/Chertsey/Montréal*».

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

Annexe : Projet de règlement no 24-05 – Circuit 125

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis le dernier Conseil

Le 2 novembre 2011

d'administration.

11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis le dernier Conseil d'administration.

12. Requêtes des usagers

Dépôt du registre des *plaintes, commentaires et requêtes* compilés par le CRTL couvrant la période entre le 1^{er} septembre et le 30 septembre 2011.

Annexe 12.0 Requêtes/Plaintes/Commentaires septembre 2011

13. Sujets divers

Aucun

14. Période de questions

Aucune

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Conseil d'administration, le 14 décembre 2011 à la MRC de Montcalm à 9 h

Levée de la présente séance

CA-701
11/2011

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Caron, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance ordinaire du 2 novembre 2011 soit et est levée.

André Hénault
Président

Tanya Grenier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière